

MASTER SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES, MENTION GÉOGRAPHIE ET AMÉNAGEMENT DURABLE, SPÉCIALITÉ URBANISME, HABITAT, AMÉNAGEMENT DURABLE

Résumé de la formation

Type de diplôme : Master (LMD)

Domaine ministériel : Sciences humaines et sociales

Mention : GEOGRAPHIE ET AMENAGEMENT DURABLE

Spécialité : GEOGRAPHIE ET AMENAGEMENT DURABLE

Présentation

La **spécialité** Urbanisme, Habitat et Aménagement doit permettre une bonne et rapide insertion professionnelle dans les métiers de l'Aménagement, de l'Urbanisme et **du** développement durable des territoires des étudiants recrutés directement en M1 ou issus de formations équivalentes (licences pro environnement, SIG, génie urbain, gestion urbaine, gestion sociale ; **licence**d'université : géographie, droit public, architecture, économie, sociologie, sciences politiques). Il retient comme axes prioritaires l'Urbanisme, l'Habitat et l'Aménagement Durable des Territoires. A cette fin, une pédagogie originale est mise en oeuvre. Elle passe par l'association de cours magistraux, d'ateliers de mise en situation (tuteurés), de conférences et de stages obligatoires pour les deux années. Dès la première année, les cours sont assurés par des professionnels (urbanistes, ingénieurs, architectes, paysagistes...) et par des universitaires, spécialistes de la discipline. Une part importante de la formation repose sur un travail en équipe pluridisciplinaire (ateliers, projets tuteurés) et par une confrontation des étudiants avec les professionnels et les élus. Le choix opéré consiste à former des « urbanistes généralistes », cadres ou de niveau équivalent, capables de répondre aux enjeux contemporains de l'aménagement**du** territoire et de l'urbanisme. **Ce** qui suppose d'acquérir un « socle commun » de connaissances et de pratiques en urbanisme et aménagement, complété par un approfondissement sectoriel dans « l'Habitat » et le « développement durable des territoires ».

Objectifs

Plus d'infos

Crédits ECTS : 60

Durée : 1

Niveau d'étude visé : BAC +5

Public concerné

* Formation initiale

* Formation continue

Nature de la formation :
Mention

Langue d'enseignement : :
Français

En savoir plus

[Site Web de la formation](#)

Au sein de la [spécialité](#) professionnel, les objectifs pédagogiques consistent à initier une compréhension [du](#) territoire et de ses enjeux, une pratique réflexive de l'aménagement et de l'urbanisme, une capacité de travail en équipe pluridisciplinaire, une capacité d'aide à la décision (auprès d'élus locaux, de responsables administratifs, de chefs d'entreprises) et une ouverture à d'autres champs disciplinaires (architecture, ingénierie [du](#) bâtiment et des travaux publics, droit public...).

Le programme croise l'apprentissage des savoirs généraux nécessaires à toute pratique de l'aménagement et les connaissances techniques et opérationnelles utiles à la mise en oeuvre d'un projet d'aménagement et, plus largement, de toute réflexion portant sur la planification d'un territoire aux différentes échelles d'intervention (locale, municipale, régionale, transfrontalière, urbaine, rurale..). Les étudiants devront acquérir des notions de base en urbanisme, composition urbaine, droit public (de l'environnement et de l'urbanisme) et informatique appliquée aux métiers de l'aménagement. Ils devront, au terme [du master](#), maîtriser l'environnement institutionnel et juridique et être en capacité de s'auto-former dans les champs suivants : droit de l'urbanisme, informatique appliquée à l'aménagement et au développement durable. Ils seront également en capacité d'assurer une veille technique et intellectuelle comme de former techniciens, personnels administratifs et élus aux outils et techniques de base [du](#) métier. Par ailleurs, la formation insiste sur les compétences à acquérir en matière de gestion des groupes, particulièrement dans la maîtrise des réunions publiques, des techniques d'information et de concertation [du](#) public aux projets d'aménagement. Un approfondissement des compétences dans le champ de l'urbanisme participatif, de la gestion des groupes lors de montage de projet est proposé pour chaque atelier. Ils seront aptes à effectuer des synthèses (destinés aux élus, chefs de service, préfets,...) sur les questions d'actualité de l'urbanisme et [du](#) développement durable [du](#) territoire comme sur des sujets précis (question technique, conflits locaux, problèmes institutionnels, grands enjeux). La préparation à la note de synthèse et au concours d'ingénieur subdivisionnaire renforce l'apprentissage de cette compétence.

Les grandes notions, relatives aux enjeux contemporains de l'urbanisme et de l'aménagement durable des territoires, sont

à assimiler et à maîtriser : ville durable, gestion raisonnée de l'espace, gouvernance, développement local, démocratie locale.

Savoir faire et compétences

Pour le **parcours** professionnel, les compétences acquises sont les suivantes : la capacité, à partir de la compréhension d'un territoire et de ses enjeux, à initier un diagnostic territorial, à mobiliser des acteurs locaux, à faciliter la prise de décision ; des capacités de montage et de gestion de projets de territoire complexe ; une capacité de conseil et d'analyse prospective ; une capacité à établir des synthèses et à rendre compte de situation complexe ; l'aptitude à proposer des projets et des financements ; une aptitude à la communication interpersonnelle et interinstitutionnelle ; la maîtrise des outils techniques (SIG, cartographie, bases de données) et juridiques de l'urbanisme et de l'aménagement **du** territoire (connaissance de la législation); la connaissance de l'environnement institutionnel.

Contenu de la formation

Plein temps

Organisation

Plein temps

Contrôle des connaissances

La charte des examens peut être consultée sur le site de l'UPVD.

Les modalités de contrôle de connaissances (proportion **du** contrôle continu, coefficient,..) sont votées par les conseils centraux le premier mois suivant la rentrée universitaire ; ces modalités sont affichées dans les centres d'examen.

Condition d'accès

Etre titulaire d'une [licence](#) dans le [domaine](#) concerné par le [master](#) (géographie, aménagement, urbanisme, architecture, droit, économie, sociologie, [licence](#) pro SIG).

Tout diplôme jugé équivalent par la commission pédagogique.

Poursuite d'études

Les étudiants titulaires d'un [master](#) peuvent demander à s'inscrire en thèse après avis de l'école doctorale.

Insertion professionnelle

L'insertion professionnelle est particulièrement forte pour les titulaires [du Master](#)(80%). Les emplois occupés relèvent des métiers de l'aménagement [du territoire](#) dans les : collectivités territoriales, bureaux d'étude, services de l'état (DDEA), sociétés d'économie mixte (habitat, tourisme, développement rural). On peut citer : Communautés de communes et d'agglomération, Service urbanisme, Agence d'urbanisme, Syndicats mixtes d'Aménagement ou de Transport, Office HLM, Parc naturel régional, Administration d'Etat, Bureaux d'études privés, PNRU, Sociétés d'Economie Mixte (SEM).

Les emplois suivants peuvent être occupés : chargé d'étude, chargé de mission (urbanisme, environnement, développement local, aménagement [du territoire](#), études paysagères, concertation, animation locale, rénovation urbaine), ingénieur territorial, attaché territorial, responsable de bureau d'étude, gestionnaire d'un parc de logements sociaux.

Composante

Université de Perpignan Via Domitia

Lieu de la formation

Perpignan